



Lettre d'informations municipales n°14 Mai 2023



Chères Magalassiennes, chers Magalassiens,

Les années passent vite, très vite, déjà 3 ans que nous sommes élus.

Malgré les embûches que nous rencontrons depuis ce début de mandat : COVID, guerre, augmentation des prix et maintenant la sécheresse, nous continuons ensemble.

L'équipe reste motivée, solide et à votre écoute.

Vous trouverez dans cette lettre les informations nécessaires qui justifient nos décisions au sujet des restrictions des usages de l'eau prescrites par l'arrêté préfectoral du **12 mai 2023**, (voir page 2).

Nous vous demandons de respecter les diverses mesures qu'il énonce.

Ainsi à notre plus grand regret, il n'y aura pas cette année de fleurissement dans le village.

En page 3 vous découvrirez les nouvelles animations et festivités de ce début d'année mises en place par les associations et le nouveau comité des fêtes qui s'est constitué et mis en action en un temps record. Bravo !!!

Un petit historique vous est présenté ; vous trouverez aussi le calendrier des activités associatives et des festivités à venir.

Félicitation à toutes les personnes qui s'impliquent dans notre village.

L'environnement de la gare se transforme, les voies sont reconditionnées, les espaces se réaménagent, la ligne Béziers-Neussargues ressuscite, notre gare et Magalas en profitent : 11 millions d'euros d'investissement en général dont 800 000 sur notre espace gare en particulier.

(Financeurs : État, Région, SNCF, Département et Communauté de Communes les Avant-Monts; notre commune accueille et accompagne les entreprises).

Je vous conseille une visite du chantier.

Nous vous recommandons de continuer à vous protéger et vous souhaitons le meilleur pour vous et vos familles.

Ensemble on continue !

Bien à vous,
Votre Maire
Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE



Travaux à la gare

ALERTE SÈCHERESSE

Le Préfet de l'Hérault a placé notre commune en "zone vigilance Alerte jaune".

Nous connaissons tous la situation actuelle et la problématique des nappes phréatiques dans le département.

Monsieur Sandra CASAGRANDE, spéléologue et **directeur de la grotte de CLAMOUSE** déclare n'avoir jamais connu un tel évènement, le niveau de la rivière souterraine descend de plus en plus **à raison de 5 mètres par an.**

En France l'eau des nappes phréatiques représente deux tiers de notre consommation en eau potable et un tiers de l'eau et utilisée par le secteur agricole. D'après les derniers chiffres, notamment ceux du bureau de recherches géologiques, 75% des nappes ont un niveau faible voire très faible.

Nous sommes donc dans l'obligation, dans l'intérêt de tous, d'appliquer les mesures suivantes;

(Arrêté préfectoral N° DDTM34-2023-04-13831- portant mise en place des mesures de restrictions des usages de l'eau dans le cadre de la gestion de la sécheresse - article 5) :

Usage	Type	Mesures d'interdiction et de restrictions Mesures ou modalités d'application
Tous les usages privés loisirs CPE industries collectivités interdiction	Interdiction	Le remplissage des piscines privées est interdit à l'exception de la première mise en eau des piscines nouvellement construites et celles destinées à un usage collectif. Ces dernières ne pourront être remplies que si elles ont été vidangées pour raison sanitaire, et sous réserve de la disponibilité en eau du secteur et de la préservation du fonctionnement des réseaux d'alimentation en eau potable. Le lavage des véhicules publics ou privés en dehors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules à l'exception de ceux ayant une obligation réglementaire (sanitaires ou alimentaires) ou techniques (bétonnières...) et pour les organismes liés à la sécurité.
	L'arrosage	
	Interdiction de 08h00 à 20h00	L'arrosage des pelouses des espaces verts publics et privés des jardins potagers et d'agrément. L'arrosage des terrains de sport et d'entraînement à l'exception de ceux faisant l'objet d'une autorisation exceptionnelle et justifiée sur autorisation spéciale du service chargé de la police de l'eau.

FESTIVITÉS

Le nouveau Comité des fêtes



Constitué en février 2023, le nouveau comité des fêtes est composé d'une vingtaine de bénévoles .

Présentation des membres du bureau :

Présidente: Mireille Toulon
Vice président: Momtaz Mankarious
Trésorier : Patrick Biblocque
Trésorière adjointe: Virginie Pavia
Secrétaire : Estelle Moreau
Secrétaire adjoint: Jean-Pierre Poiriez

Retour sur les animations du début de l'année



Vœux du Maire



Repas des Aînés



Commémoration du 8 Mai 1945



Commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie



Fête de Magalas



Le nouveau Comité des fêtes a relevé le défi de prendre en charge les festivités de la fête du village sur 3 jours.

Cela a été une réussite, une bouffée d'oxygène pour les Magalassiens.

Un grand bravo à eux et aux bénévoles qui composent l'ensemble du tissu associatif pour leur mobilisation sans compter.

Félicitations ! ils se sont activés tout au cours de ce trimestre avec un dévouement exceptionnel.



AGENDA DES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

Mardi 13 Juin

AUDITION ÉCOLE DE MUSIQUE

Mercredi 21 Juin

FÊTE DE LA MUSIQUE 1^{ère} scène ouverte de Magalas

Inscriptions avant le 9 juin au 06.22.23.01.35 ou cecile.piazza@ville-magalas.fr

LES MARDIS MUSICAUX

Les Mardis 11 & 18 Juillet et 01, 08 & 22 Août

Concerts gratuits sur la Place Neuve. Restauration libre.

Jeudi 13 Juillet

FÊTE NATIONALE

Concert avec le groupe OCTANE devant le gymnase Coste Rouge

22h30 FEU D'ARTIFICE

Lundi 24 Juillet

MARCHÉ NOCTURNE DES PRODUCTEURS DE PAYS. Sur la Promenade

Samedi 2 Septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS . Sur la Promenade



La nouvelle application du territoire

Chercher une association, trouver un artisan, un vétérinaire ou la pharmacie la plus proche, les déchèteries, la dernière info de votre commune est désormais possible grâce à l'application mobile CC Les Avant-Monts.

Comment ça marche ?

Télécharger l'application depuis un smartphone ou une tablette sur Play Store ou sur App Store en recherchant « CC Les Avant-Monts ».

L'actualité de la Communauté de communes apparaît.

Il suffit ensuite de sélectionner la ou les commune(s) de votre choix pour suivre les actualités. L'application se décline en 9 onglets principaux et vous permet d'accéder aux informations et aux services du territoire, et plus largement à celles des communes.

UNE APPLICATION DE TERRITOIRE



POUR FACILITER LE QUOTIDIEN

Vie pratique, tourisme et loisirs, annuaire des entreprises, services publics, actualités de votre commune et de la Communauté de communes, agenda des animations, alertes travaux...

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION SUR



EN RECHERCHANT : CC LES AVANT-MONTS



La nouvelle école élémentaire en cours de réalisation